

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



ND: 29644

Déclaration de Maladie : N° P19- 0003200

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3128 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : HASNAOU FATIMA Date de naissance : 28.8.60
Adresse : 3, Rue ABEN JABEL MANSOUR, Casablanca
Tél. : 0668469996 Total des frais engagés : 400 + 328,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
38, Bd. Rachidi, Casablanca
Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10
INP 091097436

Date de consultation : 23.06.2020
Nom et prénom du malade : HASNAOU FATIMA Age: 59
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Trouble anxio-dépressif
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 18/06/2020
Signature de l'adhérent(e) : HAZ

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.12.20	CEN		40000	Dr. Abdelhak MAMOU Neuro-Psychiatre 38, rue de la Liberté - Casablanca Tél: 0539 47 60 60 / 0539 47 60 60 INP: 091097426

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

Pharmacie Principale
Médicaments et Produits
Rue Pointe de l'Europe 20000 Casablanca
Tél: 0539 47 60 60 - R.C. Casablanca 14304
CNSS: 118041 - IF: 90500302 - Patente: 34306255
ICE N°: 001897771000445
INPE: 092045261

25/03/2020 92900

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre AM PC IM IV Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

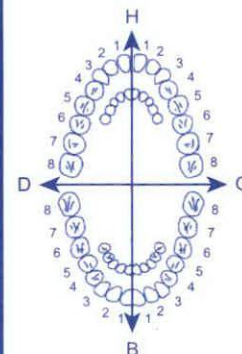
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G
35533411 11433553
B

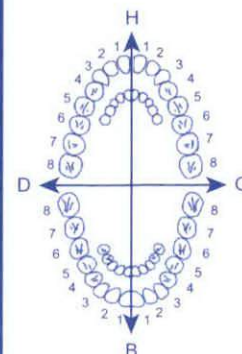
(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عبد الله مامو

Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux



اختصاصي في الأمراض العقلية و النفسية
حائز من جامعة أنجي على دبلوم
الخبرة الطبية
ملحق سابق بمستشفيات باريس
طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, le 21.03.20 في الدار البيضاء

7^u Fatima HASNAOUI
504,00 c'entra 10 : (4x 126,00) 1.5 l mel
169,80 STILANOX 10 : (3x 56,60) 2 an couche
142,80 Alprogot 0.5 : (4x 35,20) 1/2
52,80 sedn 20 : 2 of a jour
69,10 Mami l'ort 20 : 2 of 1/2 x 2
929,50

Durée de Traitement 3 m.

R.D.V. le 16.06.20

2.14.20

Dr. Abdellah MAMOU
38 Bd. Rachidi - Casablanca
Tél : 05 22 47 60 00/10 - GSM : 06 61 16 40 45 - Fax : 05 22 47 60 10

PPV: 126 DH 00

PPV: 126 DH 00

PPV: 126 DH 00

PPV: 126 DH 00

Distributeur sous licence
par LA ROPHAN
21, rue des Oudaya
CASABLANCA - Maroc

PPV:
60DH10

580735

LOT 192264 1
EXP 10 2022
PPV 35.70

35,70

LOT 192013 1
EXP 05 2022
PPV 35.70

35,70

LOT 192264 1
EXP 10 2022
PPV 35.70

35,70

LOT 192264 1
EXP 10 2022
PPV 35.70

35,70



LOT : 19E001
PER.: 07 2023
STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60



LOT : 19E001
PER.: 07 2023
STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60



LOT : 19E001
PER.: 07 2023
STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60



LOT 191187
EXP 04/2022
PPV 52.80DH